CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79607** **VALABLE JUSQU'AU** **21/06/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2007

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/02/2026

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 50029760100014

Siret : 500 297 601 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 49 534

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-090451

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-090451

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SOCIETE GUERRA

Sigle : GUERRA SOCIETE

RUE DE COURTINE
ZA DES ETANGS
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Téléphone : 04 42 49 04 42 **Fax :** 04 42 49 04 43

Portable : 06 16 08 11 76

Responsabilité légale :
GUERRA SÉBASTIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : compta@entreprise-guerra.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 024 355 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	19	06/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 16:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.